

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE

**MAIRIE de
LIMEUIL**



Les Plus
Beaux Villages
de France®

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE LIMEUIL**



SEANCE DU 3 février 2015

Nombre de conseillers :	
En exercice : 11	L'an deux mil quinze, le 3 février à 20h00
Présents : 11	Le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVE, Maire.
Votants : 11	Date d'envoi de la convocation : 28 janvier 2015
Conseillers présents :	Mrs. HERVE. BOUSSQUET. DURAND. FOUILLET. MARIN. RICHARD. VAN STRIEN. Mmes NINNIN. HULOT. MARTIN DA COSTA.
Conseillers absents :	
Ont donné procuration :	Hélène MERINO a donné procuration à Nicole HULOT
Secrétaire :	Laurence NINNIN

Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 21 janvier 2015

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2015.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

Divers

Il est proposé les points divers suivants à rajouter à l'ordre du jour :

- Demande subvention réserve parlementaire
- Convention de mise à disposition de services avec la communauté de communes
- Modification statuts de la communauté de communes
- Approbation devis Héraut

1 - Validation du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire rappelle que suite à la fusion de la communauté de communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe en date du 01/01/2014, et au passage en fiscalité professionnelle unique, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée. Une première réunion le 14/02/2014 a déterminé des attributions de compensation provisoires, suivie d'une deuxième réunion le 5/11/2014 proposant des attributions définitives. Suite à cette dernière réunion, il a été convenu de revoir les attributions de compensation en 2015 afin d'ajuster les montants des communes de Paunat, Limeuil, Trémolat et Sainte – Alvère pour la compétence scolaire.

Le 22 janvier 2015, la CLECT a proposé des attributions de compensations définitives pour 2015 sur lesquelles il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Le montant définitif pour Limeuil s'élève à 19 907 € qui sera remboursé à la commune.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres :

-Adopte le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

2 – Réserve parlementaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de demander une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 000€ dans le cadre de la réserve parlementaire qui sera affectée en 2015 pour l'achat d'un terrain et son aménagement en voie carrossable pour un accès à la Vézère à l'arrière du stade de foot et l'aménagement du parking à côté du terrain de football.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention exceptionnelle dans le cadre de la réserve parlementaire d'un montant de 7 000 €.

3 - Convention de mise à disposition de services entre la commune et la communauté de communes

Monsieur le Maire présente une convention établie entre la commune et la communauté de communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe pour les services de la commune mis à la disposition de la communauté de communes concernant l'entretien de premier niveau de l'école située sur la commune, dépannages, interventions diverses, ménage, transports scolaires le cas échéant et autres tâches nécessaires au bon fonctionnement du service, ainsi que certaines tâches administratives de proximité.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

4 - Modification des statuts de la communauté de communes

Monsieur le Maire présente la modification des statuts de la communauté de communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe relative à l'aménagement numérique.
Il donne lecture de la modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts et valide la compétence communautaire pour l'aménagement numérique.

5 – Devis travaux pour arrosage place du Port

Monsieur le Maire présente le devis retenu de l'entreprise HERAUT d'un montant de 7 660€ H.H. soit 9 192€ T.T.C pour les travaux d'installation de l'arrosage sur la place du port place du Port.

Monsieur Benoit BOUSIQUET ne prend pas part au vote
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ce devis et décide de faire effectuer ces travaux en parallèle des travaux d'aménagement de la place.

L'ordre du jour et les questions diverses n'appelant pas de remarques supplémentaires, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à vingt et une heures.

Ce conseil municipal est suivi d'une réunion de travail spécifique à la signalétique (accès haut du bourg, réorganisation des parkings).

La secrétaire de séance,
Laurence NINNIN

Le Maire,
Jean-Claude HERVE